

Demande d'intervention pour les consultations ménopause



Mutualité libre

Comment demander ce remboursement ?

Grâce à **Mon Helan**, votre mutualité en ligne ou à l'**appli de Helan Mutualité libre** : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Helan Mutualité libre, Boomsesteenweg 5, 2610 Wilrijk.

Helan Mutualité libre

accorde à partir du 01/01/2024 une intervention de 10 € par séance pour un maximum de 5 séances par vie.

Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes suivant un accompagnement par l'un(e) des conseillers/conseillères en ménopause agréé(e)s par Helan.

Que faire pour en bénéficier ?

- Placez ici une vignette de la personne ayant suivi l'accompagnement.
- Transmettez-nous ce document complété, et signé ou muni du cachet de votre conseiller/conseillère.

Vignette ou coordonnées du client

Vignette

À compléter par votre conseiller/conseillère :

- Je déclare être conseiller ou conseillère en ménopause agréé(e) par Helan. J'ai obtenu mon diplôme à la "Vives Health Care School" de Courtrai.

	Date	Prix	Nom et signature et/ou cachet du dispensateur de soins
1/...../.....		
2/...../.....		
3/...../.....		
4/...../.....		
5/...../.....		

Code de nomenclature : 809130



A526GT154100000000000000000000000000A